

## Lettre de François Mitterrand à Gaston Thorn (Paris, 10 août 1982)

**Légende:** Le 10 août 1982, le président François Mitterrand expose à Gaston Thorn, président de la Commission européenne, le point de vue de la France en ce qui concerne l'élargissement des Communautés européennes à l'Espagne et au Portugal.

**Source:** Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. Elargissement de la Communauté. Adhésion à la Communauté européenne de l'Espagne et du Portugal, 23/06/1982 - 19/02/1985, EG 128.

**Copyright:** (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_francois\\_mitterrand\\_a\\_gaston\\_thorn\\_paris\\_10\\_aout\\_1982-fr-25c745e6-8cea-4dad-879b-1155203ec2f4.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_francois_mitterrand_a_gaston_thorn_paris_10_aout_1982-fr-25c745e6-8cea-4dad-879b-1155203ec2f4.html)

**Date de dernière mise à jour:** 06/02/2014

## Lettre de François Mitterrand à Gaston Thorn (Paris, 10 août 1982)

Monsieur Gaston Thorn  
Président de la Commission  
des Communautés européennes

Paris, le 10 août 1982

Monsieur le Président,

Comme vous le rappelez dans votre lettre du 7 juillet dernier, dont je vous remercie, c'est notamment à ma demande que le Conseil Européen a chargé la Commission de faire un inventaire des problèmes posés par l'élargissement pour les politiques communautaires et pour chacun des Etats membres, puis de présenter des propositions. J'avais alors cité à titre d'exemple quelques sujets qu'il me paraissait indispensable d'aborder.

Il ne s'agit en aucune manière de contester l'intérêt de l'élargissement pour la Communauté. L'Espagne et le Portugal ont une vocation historique à participer pleinement à la construction de l'Europe; il est remarquable et heureux que, dès leur retour à la démocratie, ces deux pays se soient, comme l'avait fait la Grèce, tournés vers notre Communauté. Encore faut-il que des précautions soient prises pour que l'intégration progressive des nouveaux Etats membres n'aggrave pas les dangers que court déjà la Communauté, au-delà de tout recours.

Pour répondre à votre demande, il me semble que toute réflexion sur l'élargissement doit être inspirée de deux principes simples, à savoir la cohésion et la solidarité :

- l'élargissement ne doit pas conduire à un affaiblissement de la Communauté. Les difficultés internes et les attaques extérieures que celle-ci connaît actuellement nécessitent en effet une plus grande cohésion et une capacité de réaction accrue pour répondre aux périls du moment et aux défis du monde moderne. Il faut donc consolider la Communauté et développer les politiques communes ;

- les charges qu'implique l'élargissement doivent être équitablement réparties entre tous, et non pas peser exclusivement ou principalement sur certaines régions ou sur certaines catégories de producteurs.

S'agissant des différentes questions qui sont actuellement posées, le Représentant permanent de la France auprès des Communautés Européennes vous remettra ce même jour un aide-mémoire qui les récapitule de façon synthétique : financement des actions communautaires, rééquilibrage des politiques agricoles dans le Nord et le Sud de la Communauté, politique extérieure agricole commune, politiques industrielle et sociale, pêche, échanges à travers la Méditerranée.

Il manque à cette liste la question institutionnelle, sur laquelle une réflexion devra, le moment venu, être engagée.

En réponse à votre suggestion, je ne verrai que des avantages à ce que Monsieur NATALI vienne rencontrer, s'il le juge utile, les responsables ministériels français à Paris au début du mois de septembre, afin de poursuivre l'examen des questions que j'ai mentionnées.

Pour conclure, je ferai trois remarques :

- l'ampleur des problèmes posés est telle qu'il serait aventureux de compter sur les seules mesures transitoires pour les régler ; il est évident d'autre part que les solutions principales doivent être trouvées dans le cadre communautaire actuel, sans que les nouveaux venus puissent en compromettre l'adoption ; ces solutions doivent faire partie de "l'acquis" au moment des adhésions nouvelles ;

- plusieurs des points qui viennent d'être traités ont déjà fait l'objet d'analyses intéressantes de la part de la Commission dans son document de 1978, rappelé dans votre lettre. Ces analyses doivent être précisées, élargies à nouveau chiffrées et faire l'objet de propositions concrètes, sur lesquelles le Conseil devra prendre sans plus tarder des décisions. Là où il ne le pourra pas, nous devons en discuter au niveau du Conseil

Européen ;

- il conviendra de réfléchir à la façon d'associer les futurs Etats membres aux travaux de la Communauté sur les réformes à entreprendre. Cela impliquera, en contrepartie, que dès maintenant certaines disciplines soient observées par ces pays.

En espérant avoir bientôt l'occasion de poursuivre ces échanges de vues, je vous prie, Monsieur le Président, de croire à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François MITTERRAND